

# POLITIQUE D'ÉQUITÉ

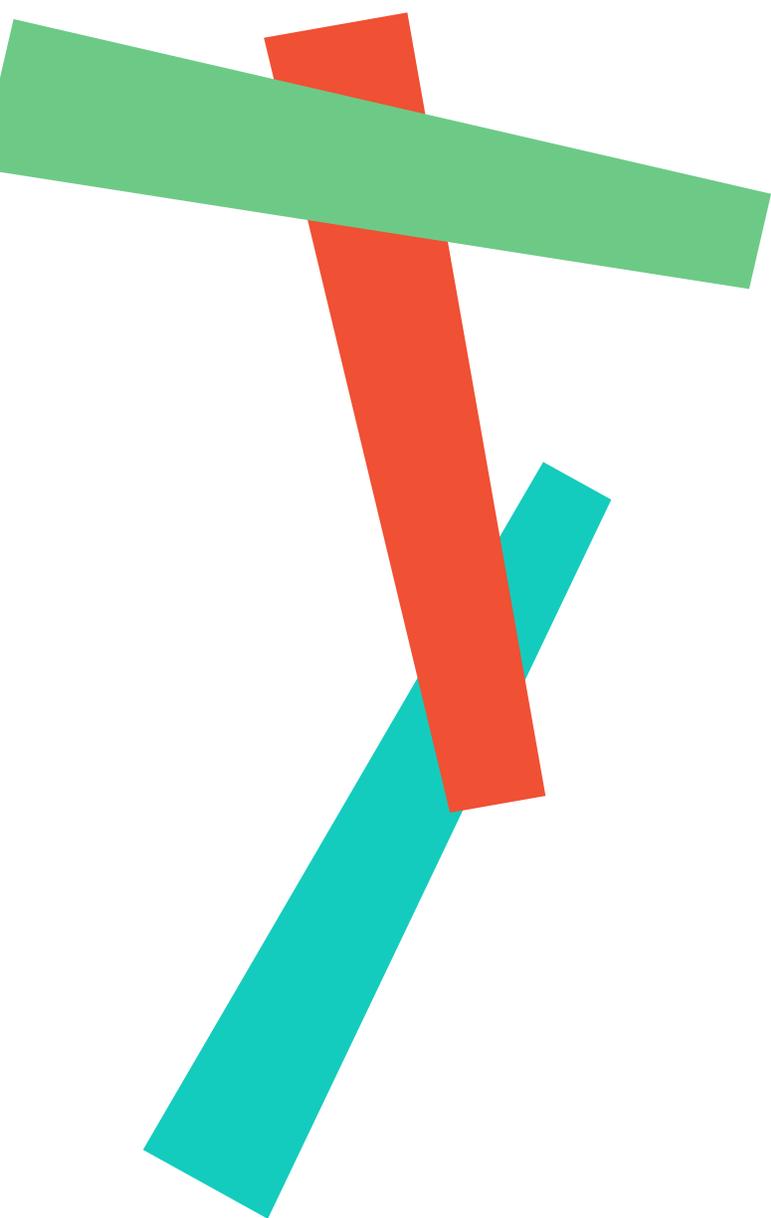
Déposée au conseil d'administration  
du Conseil des arts de Montréal le  
5 septembre 2023



CONSEIL  
DES ARTS  
DE MONTRÉAL

# TABLE DES MATIÈRES

3	RECONNAISSANCE TERRITORIALE
4	PRÉAMBULE
4	INTRODUCTION
5	VISION D'ÉQUITÉ
5	ÉNONCÉ DES VALEURS DU CONSEIL
6	CONTEXTE
7	CONSOLIDER ET PÉRENNISER LA VISION D'ÉQUITÉ DU CAM
8	GROUPE PRIORITAIRES
9	POURQUOI UNE POLITIQUE D'ÉQUITÉ ?
10	OBJECTIFS
10	OUTILS ET ACTIONS EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ
11	CONCLUSION
12	ANNEXE I : CONCEPTS ET DÉFINITIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'ÉQUITÉ
14	ANNEXE II : RECOMMANDATIONS ÉMISES LORS DES CONSULTATIONS
15	ANNEXE III : MÉTHODOLOGIE



## RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Nous souhaitons reconnaître la présence ancestrale de la nation Kanien'kehá:ka, «peuple du silex», comme gardienne des terres et des eaux sur lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui.

Ce territoire et lieu de rassemblement, communément appelé de nos jours Tiohtià:ke/Montréal, a aussi accueilli plusieurs peuples autochtones, tels les Anishinaabeg, les W8banakiak et les Wendat, qui ont vécu à différents moments dans l'histoire et y ont partagé et transmis des pratiques artistiques et des savoirs culturels.

Convaincue que les arts profitent à notre qualité de vie collective et que le passé, le présent et le futur doivent être honorés, l'équipe du Conseil des arts de Montréal s'engage à soutenir les pratiques artistiques autochtones par ses programmes et initiatives, à établir et à entretenir des relations avec la nation Kanien'kehá:ka et les autres peuples autochtones de Tiohtià:ke, tout en mettant en valeur les pratiques, les histoires et les souverainetés qui leur sont propres.

En tant qu'institution qui existe dans un cadre colonial occidental, nous reconnaissons ces origines. Nous continuons à développer notre sensibilisation et nos responsabilités en tant qu'héritiers et héritières de l'entente signifiée par la Ceinture wampum aux deux rangs, dans l'espoir que ces initiatives contribuent à un avenir commun d'amitié, de paix et de respect.

## PRÉAMBULE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) affirme et soutient l'application des principes d'équité dans toutes ses activités. Ce document vise à articuler et à codifier les approches et pratiques en matière d'équité qui sont nécessaires pour que le CAM assume pleinement son mandat.

Cette politique découle de la vision exprimée dans le plan stratégique du CAM 2022-2025<sup>1</sup>, où le CAM indique clairement sa volonté de continuer ses efforts et d'adopter une démarche plus équitable pour les artistes de la métropole. Cette démarche amorcée en 2019 se veut participative, et a impliqué plus d'une centaine de personnes provenant directement des milieux culturels et artistiques montréalais.

Puisque le CAM considère l'équité comme un processus continu, cette politique doit être perçue comme un document « vivant », transversal et évolutif qui sera régulièrement mis à jour en réponse aux besoins changeants du secteur artistique de Montréal et aux enjeux liés à l'équité artistique.

## INTRODUCTION

Fier partenaire de la Ville de Montréal et des villes liées, le CAM travaille de concert avec elle à la concrétisation de son plan stratégique Montréal 2030<sup>2</sup>. En phase avec les autres orientations des municipalités de l'île de Montréal, il est également nécessaire pour le CAM de refléter le désir de renforcer la solidarité, l'équité et la pluralité montréalaise, d'accélérer la transition écologique en soutenant entre autres l'économie circulaire et sociale et d'améliorer la démocratie et la participation citoyenne, notamment en prenant une part active aux processus de réconciliation avec les peuples autochtones : Premières Nations, Métis et Inuit.

Par ailleurs, les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action<sup>3</sup>, de la Commission Viens : Appels à l'action<sup>4</sup> et de manière plus globale, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, seront également intégrées dans cette politique afin de soutenir l'autodétermination autochtone. Le gouvernement du Canada reconnaît le droit des peuples autochtones à l'autodétermination, c'est-à-dire le droit de poursuivre librement leur développement économique, politique, social et culturel. Ce faisant, le CAM reconnaît l'importance capitale de l'apport des créatrices, créateurs, travailleuses et travailleurs culturels autochtones à l'essor de la scène artistique québécoise et montréalaise en particulier.

Dès 2006, le CAM adopte sa Politique de promotion et de développement de la diversité culturelle dans les arts 2006-2010<sup>5</sup>. Ce geste précurseur dans le domaine artistique a entraîné plusieurs actions qui ont donné des résultats concrets. Ainsi, entre 2010 et 2014, le nombre d'organismes soutenus et les montants versés ont plus que doublé. Les efforts en vue de la réalisation des engagements en matière d'équité ont continué et la reconnaissance des diversités a pris chaque fois davantage d'importance dans la planification et les plans d'action du CAM, pour finalement devenir une priorité stratégique nommée et reconnue.

Le développement de cette culture inclusive a pour but de mettre en valeur les créatrices et créateurs montréalais et les pratiques artistiques qui participent au bouillonnement culturel de la ville. Le CAM désire affirmer les principes et les valeurs d'équité en tant que fondements de ses actions, en vue d'assurer aux artistes des différents milieux montréalais un accès équitable à ses programmes et à ses ressources et, ainsi, mieux les représenter dans ses structures et dans l'ensemble de ses activités, y compris celles se rapportant à l'octroi des subventions.

<sup>1</sup> Conseil des arts de Montréal, [Vision 2025](#)

<sup>2</sup> Ville de Montréal, [Plan stratégique 2020-2030](#)

<sup>3</sup> Commission de vérité et réconciliation du Canada, [Appels à l'action](#), 2012

<sup>4</sup> Commission Viens : [Appels à l'action](#), p.229, 2019

<sup>5</sup> Conseil des arts de Montréal, [Politique de promotion et de développement de la diversité culturelle dans les arts 2006-2010](#)

## VISION D'ÉQUITÉ

Le CAM reconnaît l'équité<sup>6</sup> comme un principe et un processus visant à offrir des conditions justes à toute personne qui aspire à participer pleinement à la société. La mise sur pied des pratiques d'équité fait appel aux principes de justice sociale et permet une véritable égalité des chances pour combattre l'injustice et l'exclusion systémiques. Ainsi, pour le CAM, la notion d'équité est porteuse parce qu'elle ouvre un cadre qui permet à la fois de reconnaître le désavantage historique et de pérenniser une action structurante face aux problèmes de racisme et de discrimination systémiques.

Pour le CAM, la diversité des dimensions identitaires, telles que l'origine ethnoculturelle, la religion, la langue, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le mode de vie capacitaire, est une caractéristique fondamentale de Montréal. Cette pluralité met en contexte la coexistence, l'interconnexion et l'échange entre personnes et groupes différents au sein de la société montréalaise. La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées par lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis, mais aussi par divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance d'une variété d'expressions culturelles.

Dans le présent contexte, la notion des diversités fait référence aux différentes minorités de la société et à leur apport à la culture commune. Les diversités culturelles dans les arts concernent essentiellement la participation d'une pluralité d'artistes ayant des pratiques variées à la vie culturelle de Montréal. La pleine participation et la représentation des diversités culturelles sont fondamentalement une question d'équité. Elles doivent permettre aux artistes des minorités d'avoir le même accès aux ressources et les mêmes possibilités de reconnaissance, de contribution à l'imaginaire artistique collectif et d'épanouissement que les artistes des groupes majoritaires.

Dans une conjoncture nationale et internationale marquée par la montée de l'intolérance et par différentes manifestations et opinions à l'égard des différences perçues et réelles, les espaces des arts et de la culture ont un rôle essentiel à jouer quant au rapprochement, à la compréhension mutuelle et au renforcement du vivre-ensemble.

Le CAM fait partie d'un ensemble d'organismes de financement des arts de différents paliers de gouvernement. Reconnu pour son approche innovante et ses initiatives de repérage spécifiques sur le territoire de l'île de Montréal, il est souvent le premier organisme à reconnaître et à soutenir les diversités artistiques. Dans la mesure de ses moyens, il s'engage à contribuer au soutien des artistes, organismes, travailleuses et travailleurs culturels afin de mettre en lumière Montréal comme grande métropole culturelle du Canada.

Métropole francophone des Amériques mondialement reconnue pour sa vitalité artistique, son ouverture sur l'autre et sa capacité à s'adapter aux changements économiques et culturels par l'innovation, la Ville de Montréal est portée par la vigueur de son tissu d'organismes à but non lucratif du secteur artistique et des industries créatives. C'est dans ce contexte que le CAM entend continuer à participer activement au rayonnement des artistes de la mosaïque du milieu artistique professionnel.

## ÉNONCÉ DES VALEURS DU CONSEIL

Désirant être reconnu pour sa proximité et sa représentativité du tissu culturel montréalais ainsi que pour sa synchronicité avec celui-ci, le CAM a déployé, depuis 2004, une panoplie d'actions afin de favoriser l'équité et la représentativité dans les arts. Il s'engage à poursuivre ses efforts et à veiller à ce que les artistes bénéficient d'un accès équitable à ses programmes et services

Le CAM misera sur un plan d'action adapté à la présente politique d'équité et à son modèle de gouvernance toujours plus représentatif, un accompagnement de proximité accru et des mesures et actions ciblées pour poursuivre son travail de repérage, de soutien et de reconnaissance des artistes et des pratiques encore sous-représentées.

Pour arriver à enrichir le secteur artistique montréalais dans son ensemble, les équipes du CAM vont continuer de mobiliser leurs forces et celles de la collectivité afin de s'assurer d'être en contact avec l'ensemble des artistes ainsi que de comprendre les barrières d'accessibilité à ses programmes et à la participation culturelle et ainsi les faire tomber.

La présente politique en matière d'équité s'articule autour de cinq valeurs fondamentales qui, en véritables phares, éclairent toutes les décisions et actions du CAM.

- **Équité** : parité, inclusion, diversité, représentativité et empathie
- **Audace** : capacité d'innovation et ouverture à la différence et à la prise de risque
- **Agilité** : propension au développement d'initiatives originales et capacité de mesurer et de s'ajuster en temps réel
- **Proximité** : accessibilité, présence sur le terrain, repérage des talents, bienveillance et priorité à l'écoute
- **Éthique** : clarté et objectivité des critères d'évaluation, rigueur des processus décisionnels, saine gouvernance et circulation fluide des informations et décisions

<sup>6</sup> Conseil des arts de Montréal, [Glossaire, Diversité culturelle dans les arts](#)

En vue de matérialiser ces valeurs et principes, le CAM mise sur une série d'initiatives clés :

- Repérer et mettre en œuvre les opportunités de soutien d'artistes et de projets non encore soutenus et bénéfiques pour les milieux
- Accroître le repérage des artistes et organismes des groupes prioritaires et améliorer la représentation des multiples visages et dimensions de la population montréalaise
- Consolider le financement et l'accompagnement des groupes prioritaires définis par la politique d'équité et nouvellement accueillis au CAM
- Poursuivre l'accompagnement des milieux artistiques dans la lutte contre le racisme et la discrimination systémique pour assurer une meilleure représentation des diversités
- Assurer des pratiques antioppressives au sein du CAM
- Garantir la représentation des genres au sein des comités d'évaluation

## CONTEXTE

Selon le rapport *L'analyse de la contribution économique de la culture, de l'impact de la pandémie et des mesures de soutien*, mandaté par Compétence Culture :

Les arts et la culture constituent des secteurs d'activité essentiels pour la santé et la prospérité de la métropole du Québec. L'importance du secteur culturel pour l'économie québécoise est indéniable. Avant la pandémie, le produit intérieur brut (PIB) du secteur culturel s'élevait à près de 15 G\$, dépassant d'autres secteurs d'importance tels que les mines, la fabrication de matériel de transport ou l'hébergement et la restauration, en plus de compter près de 160 000 emplois parmi les différentes disciplines culturelles. Ces emplois sont majoritairement présents dans la grande région de Montréal, comptant pour environ 60 % de l'ensemble des travailleuse-s de la culture. De 2010 à 2019, la valeur des échanges commerciaux avec les autres provinces et à l'international est passée de 5,3 G\$ à 7,6 G\$. Le calcul des retombées économiques révèle aussi que les dépenses en culture permettent de garder davantage d'emplois et de PIB par M\$ de production par rapport à l'ensemble des autres secteurs de l'économie<sup>7</sup>.

Le CAM remarque que la prise de conscience du milieu artistique face aux changements sociodémographiques et aux enjeux d'équité a tardé. On constate malheureusement un décalage entre ces nouvelles réalités et ce qui est présenté sur les scènes, écrans et lieux de diffusion. Selon une étude réalisée pour le compte du CAM en 2019<sup>8</sup>, il y a une sous-représentation frappante de certains groupes : même si

33 % de la population montréalaise s'est identifiée comme ne faisant pas partie du groupe ethnoculturel majoritaire, seulement 13 % des artistes dont le travail est exposé dans les lieux de diffusion de la ville en proviennent. Selon cette même étude, les artistes et les créateurs et créatrices des minorités vivent une grande précarité financière, avec un revenu moyen 28 % inférieur à celui des autres artistes, en plus d'éprouver beaucoup de difficulté à faire reconnaître leurs acquis et leurs compétences professionnelles.

Le secteur des arts est l'une des industries canadiennes qui a été les plus durement touchées par la pandémie de COVID-19. Cette réalité est d'autant plus préoccupante étant donné que ce secteur était déjà marqué par une grande précarité. Une étude publiée en 2021<sup>9</sup> a démontré que la baisse de 25 % de l'emploi (y compris le travail autonome) dans le secteur des arts, du spectacle et des loisirs était plus élevée que dans toute autre industrie en 2020. Les niveaux de stress ou d'épuisement professionnel se sont révélés aussi très élevés parmi les personnes travaillant dans le secteur des arts (62 %). Si les effets de la crise sur le secteur culturel ne peuvent encore être mesurés avec précision, quelques données suggèrent de graves menaces, spécialement pour les personnes malentendantes, S/sourdes ou avec un handicap (65 %); les personnes autochtones, noires ou de racisées (68 %); les personnes qui sont les principales fournisseuses de soins d'un enfant, d'une personne âgée ou d'une personne à risque élevé de maladie grave due à la COVID-19 (69 %); et les membres des communautés 2ELGBTQIA+ (78 %).

Cette situation ne manque pas d'interpeller le CAM afin d'accélérer la prise en compte des enjeux inhérents à la différence de reconnaissance et de pleine participation des groupes priorités. Même si on ne dispose pas de données quantifiables et complètes sur la contribution des différents groupes d'artistes visés par la présente politique à cet essor, le rôle du CAM dans le milieu artistique et culturel de Montréal nous incite à un engagement plus actif et équitable.

Par exemple, la Commission de vérité et réconciliation du Canada fait la promotion intentionnelle de l'appel à l'action 46 iv de la réconciliation au sein de la société canadienne : « le soutien à l'établissement de relations qui se rattachent aux traités et qui sont fondées sur les principes de la reconnaissance mutuelle, du respect mutuel et de la responsabilité partagée, et ce, de manière à ce qu'elles soient durables, ou encore du renouvellement des relations de ce type déjà nouées<sup>10</sup> ».

Dans un rapport sur le racisme systémique dans le milieu artistique, Diversité artistique Montréal (DAM) rappelle que l'équité culturelle doit reconnaître l'identité plurielle de la société québécoise. En conséquence, les organisations et institutions du milieu culturel doivent passer par un processus actif et intentionnel pour y parvenir. « Ce processus doit rééquilibrer l'écosystème culturel à travers

<sup>7</sup> Compétence Culture, *Analyse de la contribution économique de la culture, de l'impact de la pandémie et des mesures de soutien*, p. 12, 2022

<sup>8</sup> Conseil des arts de Montréal, *Racisme et discrimination systémiques dans les arts. Analyse et réflexions sur le parcours du Conseil des arts de Montréal*, 2019

<sup>9</sup> Hill Strategies Recherche, *La précarité dans le secteur des arts*, 2021

<sup>10</sup> Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Appels à l'action*, 2012

des mesures adaptées spécifiques pour répondre aux besoins singuliers des artistes, travailleurs·ses culture·le·s et professionnel·le·s des médias, racisé·e·s faisant face à des obstacles systémiques<sup>11</sup>». Pour les artistes autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis), cela veut dire « établir des relations qui se rattachent aux traités et qui sont fondées sur les principes de la reconnaissance mutuelle, du respect mutuel et de la responsabilité partagée, et ce, de manière à ce qu'elles soient durables, ou renouveler les relations de ce type déjà nouées<sup>12</sup>».

La réalité montréalaise est complexe et cette richesse reliée à la cohabitation de plusieurs milieux doit être valorisée afin de permettre aux artistes qui en font partie de donner la pleine mesure de leur talent et de leur créativité. Le CAM a le mandat de repérer, d'accompagner, de soutenir et de reconnaître la création, la production et la diffusion artistiques dans toute leur diversité, dans une perspective de développement continu du milieu artistique professionnel sur l'ensemble de l'île de Montréal. Le CAM mise sur son expertise, son dynamisme, son esprit d'innovation, sa gouvernance et sa capacité à rassembler, ainsi que sur des échanges soutenus avec le milieu artistique, la population et les partenaires municipaux, gouvernementaux et économiques. C'est dans ce mouvement global que la politique d'équité du CAM s'inscrit.

## CONSOLIDER ET PÉRENNISER LA VISION D'ÉQUITÉ DU CAM

La présente politique se veut un socle complémentaire pour optimiser le mandat du CAM de manière à assurer que l'ensemble des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels au sein d'organismes œuvrant dans la communauté artistique montréalaise puissent avoir un accès équitable à ses ressources.

Le CAM aborde les questions liées à la diversité depuis plusieurs années et met au cœur de ses priorités l'adoption de pratiques inclusives qui tiennent compte des besoins des artistes de groupes sous-représentés dans la collectivité montréalaise. Les artistes autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit), les femmes ainsi que les personnes issues de minorités visibles, de la diversité capacitaire, de minorités ethnoculturelles, des communautés 2ELGBTQIA+ et de minorités linguistiques, entre autres, font partie intégrante de la vie culturelle et artistique de Montréal.

À travers ses expériences, le CAM a appris que renverser des dynamiques d'exclusion repose sur le choix et la priorisation, et que l'équité et une culture inclusive sont des questions de posture. Celle dans laquelle on se place par rapport à l'autre, celle qu'on est prêt à assumer à l'intérieur comme à l'extérieur

de son organisation. Loin d'être parfait dans ses pratiques, le CAM observe toutefois que certains réflexes se développent lorsqu'on adopte formellement des principes forts.

Dans ce contexte, le CAM fait des efforts afin de développer et mettre en place des mesures d'action positives et des programmes de soutien qui misent sur l'équité et la représentativité. Par exemple, entre bien d'autres programmes : le fonds de soutien aux frais d'accès et le programme de soutien aux artistes S/sourd·e·s et en situation de handicap, CultivART, un programme de stage avec mentorat pour les artistes, travailleuses et travailleurs culturels autochtones émergents ou démART-MTL, des expériences de travail pour des artistes, travailleuses et travailleurs culturels provenant des diversités ethnoculturelles, de première génération d'immigration. Au CAM, les enjeux d'équité et de diversité sont traités de manière transversale, horizontale et holistique.

Le CAM a adopté une approche intersectionnelle<sup>13</sup> et entend mettre en relief l'articulation complexe entre les différentes formes et pratiques de discriminations, souvent indirectes, fondées, entre autres, sur le colonialisme, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âge, la classe sociale, les handicaps physiques et les maladies mentales. Pour réduire au minimum toute forme de biais, le CAM mise sur l'intersectionnalité comme cadre d'analyse.

L'intersectionnalité, telle que définie par Kimberlé Crenshaw en 1989<sup>14</sup>, étudie les formes de domination et de discrimination non pas séparément, mais dans les liens qui se nouent entre elles, en partant du principe que les différenciations sociales comme le genre, la race ou la classe sociale ne sont pas cloisonnées et que les rapports de domination ne peuvent pas entièrement s'expliquer séparément les uns des autres. Ces biais peuvent avoir une incidence directe ou indirecte sur le traitement différencié des artistes des groupes prioritaires identifiés.

Ainsi sont considérées les situations où plusieurs motifs de discrimination se combinent et multiplient les effets d'exclusion, dans une démarche autoréflexive et responsable pour participer à la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques. En tant qu'organisation financée publiquement, le CAM considère qu'il est redevable envers l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Il doit donc faire preuve de transparence et de responsabilité par rapport à ces enjeux qui concernent tout le monde.

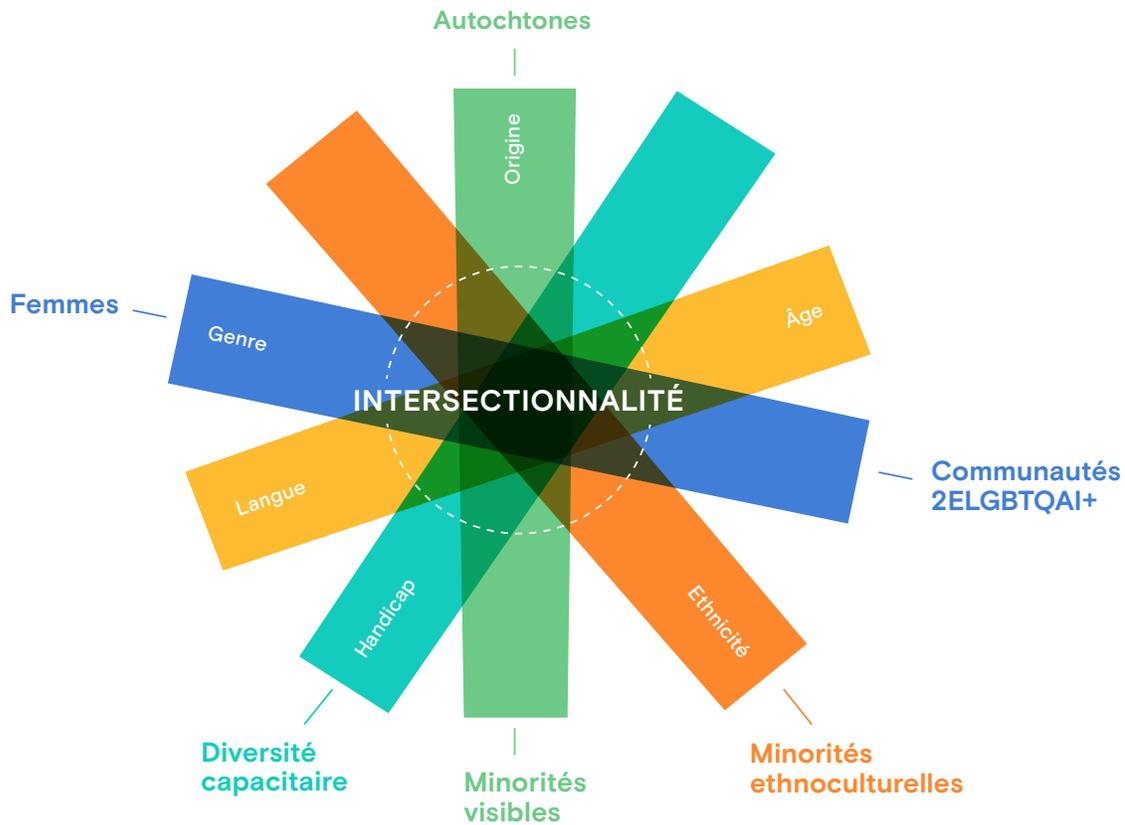
Conscient de la complexité des enjeux que soulève la question de l'équité et des diversités dans les arts, de son rôle et de son devoir d'exemplarité, le CAM s'est clairement engagé à faire de la lutte contre les discriminations systémiques une priorité. L'objectif premier de cet engagement est d'offrir un accès équitable et représentatif aux ressources qu'il redonne à la communauté artistique montréalaise.

<sup>11</sup> Diversité artistique Montréal, *Pôle recherche, Pour un processus d'équité culturelle*, p.11, 2018

<sup>12</sup> Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Appels à l'action*, no 45 iii, p. 6, 2012

<sup>13</sup> Conseil des arts de Montréal, *Racisme et discrimination systémiques dans les arts. Analyse et réflexions sur le parcours du Conseil des arts de Montréal*, 2019

<sup>14</sup> Ligue des droits et liberté, *Intersectionnalité*



## GROUPES PRIORITAIRES

Une des volontés du CAM est de mieux accueillir et soutenir les artistes et les travailleuses et travailleurs culturels ainsi que les pratiques artistiques provenant de groupes qui font face à des défis majeurs sur le plan de leur pleine participation à la société. À la suite de nombreuses consultations tenues sous diverses formes (voir Annexe III sur la méthodologie) et tout en reconnaissant la complexité des identités, le CAM a désigné des groupes prioritaires ou sous-représentés, particulièrement les communautés racialement discriminées et les artistes avec des identités intersectionnelles marginalisées.

La politique d'équité vise les artistes et les travailleuses et travailleurs culturels des groupes prioritaires suivants :

- Les Autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit)<sup>15</sup>
- Les personnes issues de minorités visibles<sup>16</sup>
- Les femmes<sup>17</sup>
- Les personnes de la diversité capacitaire<sup>18</sup>
- Les personnes issues de minorités ethnoculturelles<sup>19</sup>
- Les personnes des communautés 2ELGBTQIA+<sup>20</sup>
- Les personnes en situation de minorité linguistique<sup>21</sup>

<sup>15</sup> « artistes des Premières Nations, Inuit et Métis qui résident à Montréal, qui ont la reconnaissance de leur milieu artistique ou de la communauté en tant qu'artistes engagés de manière continue dans leurs pratiques artistiques et leur forme d'art – qu'elle soit traditionnelle ou contemporaine – et se démarquent par leurs réalisations et leur potentiel dans le cadre de leur participation à la création et à la diffusion d'œuvres d'art originales. » Source : Conseil des arts de Montréal, [Glossaire](#)

<sup>16</sup> « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche » Source : [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)

<sup>17</sup> Le CAM intègre l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) qui prend compte la situation des femmes adoptée par la Ville de Montréal en 2018. Voir : [Guide ADS+](#)

<sup>18</sup> « L'expression "diversité capacitaire" désigne la diversité des personnes sourdes, handicapées et neurodivergentes. À l'instar des expressions "diversité sexuelle" et "diversité culturelle", qui sont concises, l'expression "diversité capacitaire" permet de désigner un ensemble de personnes qui ont une multitude d'identités différentes sans devoir toutes les nommer. » Source : [Chaire de recherche du Canada sur la citoyenneté culturelle des personnes sourdes et les pratiques d'équité culturelle](#)

<sup>19</sup> Les membres des minorités ethnoculturelles sont des personnes allophones autres que les Autochtones et les membres d'une minorité visible. Au Québec, les allophones sont des personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. La langue maternelle est celle qui a été apprise en premier dans l'enfance et qui doit encore être comprise par une personne pour que celle-ci soit considérée comme faisant partie d'une minorité ethnoculturelle. Source : [Loi sur les langues officielles](#)

<sup>20</sup> Acronyme utilisé par le gouvernement fédéral pour désigner la communauté au Canada. 2E, au tout début, reconnaît les personnes à deux esprits comme les premières parmi les communautés 2ELGBTQIA+. 2E : Deux esprits L : Lesbienne; G : Gaie; B : Bisexuelle; T : Transgenre, Q : Queer, I : Intersexuelle, A : Asexuelle, + : comprend les personnes qui indiquent leur appartenance à divers groupes sexuels et de genre et emploient d'autres terminologies. Source : Femmes et Égalité des genres Canada, [Terminologie 2ELGBTQIA+ – Glossaire et acronymes fréquents](#)

<sup>21</sup> Les langues officielles du Canada, le français et l'anglais, sont des langues couramment parlées par la très vaste majorité de la population canadienne pour échanger ou avoir recours à des services. Bien qu'elles soient toutes deux parlées partout au pays, l'anglais est en situation minoritaire au Québec alors que le français est en situation minoritaire dans les autres provinces et territoires, de même qu'au Canada dans son ensemble. Selon l'Office québécois de la langue française, sur l'île de Montréal, la proportion de personnes ayant le français comme seule langue maternelle est de 48,3 % et celle des personnes ayant l'anglais comme langue maternelle est de 24,2 %. Source : [Feuille d'information OQLF : Caractéristiques linguistiques de la population du Québec en 2021](#)

Le CAM considère que les artistes des groupes mentionnés ci-dessus sont l'objet d'une sous-représentation dans l'écologie culturelle de la métropole et font face à des défis majeurs et à des barrières systémiques qui les excluent de plusieurs opportunités. Leur marginalisation peut avoir des sources historiques, de genre, sociales, géographiques ou économiques. Le CAM reconnaît aussi l'entrecroisement des discriminations rattachées entre autres à l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, une situation de handicap, l'âge et la langue. Ainsi, il adopte une posture intersectionnelle<sup>22</sup> en tenant compte des différents types de défis ou d'obstacles que rencontrent les personnes appartenant à des groupes en quête d'équité.

Le CAM entend prendre les actions et les moyens requis pour leur donner un juste accès à ses services, à ses programmes et au financement, afin d'assurer une représentation meilleure et plus équitable de la pluralité culturelle montréalaise.

Dans ce contexte, le CAM participe par ailleurs à la valorisation de la langue française à Montréal, comme le préconise la Ville de Montréal dans son Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024<sup>23</sup>. Ainsi, le CAM s'engage de manière cohérente en matière de promotion de la langue française, tout en reconnaissant l'importance de la préservation des droits culturels et linguistiques des communautés anglophones et des nations autochtones<sup>24</sup>.

## POURQUOI UNE POLITIQUE D'ÉQUITÉ ?

Une politique en matière d'équité sert en premier lieu à affirmer les principes d'équité, synthétise et actualise les valeurs de l'organisation, met en forme la vision et définit les pistes d'action susceptibles de se traduire en engagements concrets en matière d'équité. Le CAM souhaite que cette politique soit perçue comme un document vivant et évolutif qui sera régulièrement mis à jour en réponse aux besoins changeants du secteur artistique de Montréal et aux enjeux liés à l'équité artistique. La politique d'équité assure un encadrement transversal et holistique et agit comme levier pour atteindre les objectifs du plan stratégique 2022-2025.

La présente politique reprend des contenus qui se trouvent déjà dans divers documents du CAM et rappelle notamment les valeurs organisationnelles en matière d'équité. Elle est également inspirée de pratiques exemplaires, de consultations qui ont grandement contribué à l'exploration des attentes et à l'élaboration de la politique, et d'une réflexion sur les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Premières Nations, Inuit, et Métis (appel à l'action no 42, page 5).

Toute politique de gestion de justice sociale et d'équité doit, dans le discours comme dans l'action, conduire au dépassement des iniquités présentes. Par le fait même, la promotion de la cohabitation respectueuse des différences et l'accès aux opportunités et aux ressources publiques nécessitent une inflexion du concept d'équité afin que la prise en compte des différentes réalités ait un sens.

Cette inflexion est juridiquement balisée dans l'espace international, canadien et québécois. En tant qu'organisme, le CAM reconnaît le contexte législatif rattaché aux droits de la personne et à la protection des minorités, comme reconnu dans des accords internationaux.

Toutes les actions du CAM sont régies par un contexte législatif, notamment :

- Charte canadienne des droits et libertés<sup>25</sup>
- Loi canadienne sur les droits de la personne<sup>26</sup>
- Loi sur l'équité en matière d'emploi<sup>27</sup>
- Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics<sup>28</sup>
- Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français<sup>29</sup>
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones<sup>30</sup>
- Déclaration universelle des droits de la personne<sup>31</sup>

La perspective d'équité dans un contexte de diversité sociale conduit à promouvoir des rapports de pouvoir égalitaires entre les différentes communautés et les groupes qui font partie de cette société et de ce système. Concrètement, la présente politique d'équité intègre comme caractéristiques la reconnaissance des différences et des passés historiques propres à chaque groupe sous-représenté ou marginalisé identifié comme prioritaire par le CAM. Celui-ci s'engage à la promotion d'un cadre de collaboration et d'échanges basé sur des principes d'équité et de rapports de pouvoir plus symétriques. Cette politique s'inspire du Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025 de la Ville de Montréal<sup>32</sup> et doit se déployer sur la base des droits sociaux et économiques communément admis et, plus précisément, du droit à la ville et à la culture pour que la diversité montréalaise soit réellement perçue comme une richesse collective dont tout le monde peut s'enorgueillir.

Pour que le CAM puisse jouer pleinement son rôle, des améliorations sont souhaitées par toutes les instances de gouvernance de l'organisation. Le CAM entend continuer de stimuler le secteur des arts en faisant une place juste et équitable aux artistes des groupes visés par cette politique et en devenant un interlocuteur proactif dans les réseaux qui, historiquement, ont moins accès aux ressources du CAM.

<sup>22</sup> L'Encyclopédie canadienne, [Intersectionnalité](#), 2022

<sup>23</sup> Ville de Montréal, [Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024](#), 2021

<sup>24</sup> Ville de Montréal, [Population selon la connaissance du français et de l'anglais, agglomération de Montréal](#), 2021

<sup>25</sup> [Charte canadienne des droits et libertés](#), 1982

<sup>26</sup> [Loi canadienne sur les droits de la personne](#), ch. H-6, 1985

<sup>27</sup> [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#), ch. 44, 1995

<sup>28</sup> [Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics](#), ch. A-2.01, 2023

<sup>29</sup> [Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français](#), 2023

<sup>30</sup> [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#), 2021

<sup>31</sup> [Déclaration universelle des droits de l'homme](#), 1948

<sup>32</sup> Ville de Montréal, [Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025](#)

## OBJECTIFS

- 1 Le CAM se dote d'une politique d'équité définissant un encadrement transversal qui agira comme socle pour atteindre les objectifs et buts du plan stratégique 2022-2025.
- 2 Le CAM s'engage, dans une perspective d'équité, à soutenir financièrement les clientèles issues des groupes sous-représentés identifiés.
- 3 Le CAM s'engage à devenir un allié pour sensibiliser le milieu culturel aux séquelles laissées par les vestiges coloniaux et aux discriminations historiques systémiques afin de faire avancer les processus de réconciliation avec les Premières Nations, Métis et Inuit.
- 4 Le CAM reconnaît la nécessité d'améliorer ses pratiques antioppressives en tant qu'employeur afin de relever et d'éviter des situations d'exclusion et de contrer les obstacles à une progression équitable en emploi chez les groupes visés.
- 5 Le CAM s'engage à promouvoir et à refléter la diversité culturelle et sociale de la population montréalaise dans son milieu de travail, son conseil d'administration et le choix des pairs qui participent à ses processus d'évaluation des demandes de subvention.
- 6 Le CAM reconnaît avoir un rôle à jouer pour valoriser le caractère distinctif des expressions culturelles dans toute leur diversité, les préserver et les faire émerger, selon l'évolution de la population montréalaise.
- 7 Le CAM reconnaît avoir un rôle à jouer pour sensibiliser le milieu pour prévenir les formes d'appropriation culturelle afin d'éviter de dénaturer des œuvres et des récits.
- 8 Le CAM reconnaît que des efforts continus et des pratiques innovantes systémiques doivent être mis en œuvre au quotidien en fonction de ses valeurs et ses principes afin d'assurer une accessibilité juste et équitable aux ressources disponibles.

## OUTILS ET ACTIONS EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ

### Accessibilité

Le concept d'accessibilité à des ressources ou opportunités repose sur la sécurité, le respect et l'espace nécessaires pour partager ses besoins individuels et collectifs, car le bien-être d'une personne est fondamental au bien-être collectif. Le CAM aspire à être une organisation où les artistes, les créateurs et créatrices, le personnel, les bénévoles et les partenaires ont confiance que leurs besoins seront satisfaits dans un environnement bienveillant qui encourage des pratiques antioppressives.

Le CAM reconnaît la nécessité d'écouter les personnes qui font face à des barrières sociales et systémiques, et s'engage à honorer l'expertise incarnée des personnes qui s'identifient comme en situation de handicap, atteintes de maladie chronique, S/sourdes ou malentendantes, à mobilité socioéconomique réduite, atteintes de maladies ou troubles mentaux, 2ELGBTQIA+, neurodivergentes, non voyantes ou semi-voyantes, ou ayant des besoins particuliers.

L'engagement du CAM en matière d'accessibilité repose sur les valeurs suivantes, complémentaires à la politique :

- Honorer le territoire sur lequel nous sommes, son histoire et notre responsabilité à l'égard de son avenir.
- Considérer l'accès à partir de diverses perspectives émotionnelles, physiques, intellectuelles, linguistiques, culturelles et sociales.
- Utiliser nos programmes pour soutenir et valoriser la diversité des modes d'apprentissage, de communication et d'entraide.
- Reconnaître le rôle actif du CAM dans le processus de guérison et de formation de relations solides.
- Donner la priorité à la collaboration, à l'adaptabilité et aux possibilités d'apprentissage.

## Actions

**Le CAM fait de la lutte aux discriminations le pivot de sa politique d'équité et entreprend des actions visant à :**

- 1 Intégrer les principes d'équité dans sa culture de travail et les mettre en exergue dans les communications internes et externes ciblées en vue de mieux rejoindre les groupes prioritaires;
- 2 Mettre en place un formulaire d'auto-identification afin de mieux répertorier les clientèles prioritaires et mesurer l'effet de ses actions sur celles-ci;
- 3 Ajuster ses pratiques par une amélioration continue des connaissances sur l'équité;
- 4 Faire de la lutte aux discriminations et au racisme une composante intrinsèque de sa pratique antioppressive en vue de soutenir plus équitablement les artistes des groupes prioritaires;
- 5 Affecter des ressources humaines et financières adéquates pour atteindre les objectifs d'équité;
- 6 Dégager des budgets supplémentaires et spécifiques aux objectifs de la politique, selon les capacités financières du CAM et la disponibilité des fonds;
- 7 Favoriser un accès équitable aux ressources et aux opportunités, et contribuer à la visibilité des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels qui sont aux prises avec des obstacles systémiques;
- 8 Suivre, mesurer et communiquer régulièrement les progrès accomplis par le CAM dans la réalisation de sa vision de l'inclusion et de l'équité pour les artistes, organismes et travailleuses et travailleurs culturels des groupes prioritaires identifiés.

**Cette politique s'accompagnera d'un plan d'action qui précisera les cibles, les initiatives, les programmes et les ressources qui appuieront son application.**

## CONCLUSION

Avec sa politique d'équité, **le CAM reconnaît l'importance de soutenir et financer équitablement les artistes, travailleuses et travailleurs culturels et organismes des groupes prioritaires.** Il considère également nécessaire d'adopter des programmes visant à développer la compréhension des expressions artistiques des groupes prioritaires par les membres des comités prenant part à l'évaluation des projets et des œuvres présentés. Dans cette perspective, la politique d'équité du CAM entend mener la transformation du milieu artistique et culturel de Montréal afin qu'il reflète plus adéquatement la diversité montréalaise.

Avec sa politique, le CAM clarifie et réaffirme sans ambiguïté son engagement envers la création de processus équitables, pour avoir un impact concret sur les communautés artistiques montréalaises dans toute leur diversité afin qu'elles bénéficient d'une accessibilité à tous points de vue. En somme, par sa politique d'équité, le CAM tend vers un idéal démocratique et de justice sociale, soit celui d'éviter la reproduction des inégalités sociales et économiques du passé dans le milieu culturel et artistique montréalais, avec un regard porté sur la réconciliation, le sentiment d'appartenance, l'écoute et l'accessibilité.

## ANNEXE I :

# CONCEPTS ET DÉFINITIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'ÉQUITÉ

### Glossaire

Pour connaître les définitions de certains concepts pris en compte dans les programmes, consultez notre [glossaire](#).

#### 2E

Désigne les personnes aux deux esprits (et bispirituelles), c'est-à-dire qui s'identifient comme ayant à la fois un esprit masculin et un esprit féminin, non binaire. Il est utilisé par certains peuples autochtones pour décrire leur identité sexuelle, de genre ou spirituelle.

#### 2ELGBTQIA+, LGBTQIA+, LGBTQ+, LGBTQ, LGBTI, LGBT

Acronymes regroupant différents termes désignant des pratiques et des subjectivités non normatives quant à l'orientation sexuelle, à l'identité et à l'expression de genre.

#### ANTIOPPRESSION

Processus par lequel comprendre comment les systèmes d'oppression tels que le colonialisme, le racisme, le sexisme, l'homophobie, la transphobie, le classisme et le capacitisme peuvent entraîner des actions discriminatoires individuelles et des inégalités systémiques pour certains groupes de la société. Les pratiques et objectifs antioppressifs cherchent à reconnaître et à démanteler ces actions discriminatoires et ces déséquilibres de pouvoir.

#### COHÉSION SOCIALE

Résultat d'un ensemble d'actions qui favorise le respect de la diversité et le vivre-ensemble. Ainsi, les personnes qui composent la société, à toutes les étapes de leur vie, se sentent acceptées et reconnues, peu importe leur origine culturelle ou ethnique, leur genre ou leur orientation sexuelle, leur âge, leur religion, leur allégeance politique et leur condition familiale, sociale ou physique. L'exclusion sociale extrême étant la pauvreté et l'itinérance, des actions globales et intégrées doivent avoir pour objectif d'y mettre fin.<sup>33</sup>

#### DÉCOLONISATION, DÉCOLONIALITÉ

Processus d'émancipation fondé sur la liberté territoriale, culturelle, psychologique et économique pour les peuples autochtones dans le but d'atteindre la souveraineté. Le colonialisme est un projet mondial historique et continu dans le cadre duquel les colons occupent des terres, dictent des systèmes sociaux, politiques et économiques et exploitent les peuples autochtones et leurs ressources.

#### DISCRIMINATION

Distinction, exclusion ou préférence fondée sur les motifs interdits par la Charte des droits et libertés de la personne et qui a pour effet de détruire ou de compromettre l'exercice de ces droits et libertés. Ces motifs sont : la race, la couleur, le genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. La discrimination peut se manifester sous la forme d'exclusion, de distinction, de préférence, de harcèlement ou de traitement défavorable (MICC, 2008). C'est lorsqu'un individu ou un groupe d'individus est traité différemment en raison de caractéristiques personnelles. La discrimination peut être exercée par un individu ou par une organisation (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, CDPD).

#### DIVERSITÉ CAPACITAIRE

Désigne la diversité des personnes sourdes, handicapées et neurodivergentes. À l'instar des expressions « diversité sexuelle » et « diversité culturelle », qui sont concises, l'expression « diversité capacitaire » permet de désigner un ensemble de personnes qui ont une multitude d'identités différentes sans devoir toutes les nommer (Chaire de recherche du Canada sur la citoyenneté culturelle des personnes sourdes et les pratiques d'équité culturelle).

#### ÉQUITÉ

Principe impliquant l'impartialité et la justice, qui se distingue de l'égalité : alors que l'égalité consiste à fournir la même chose à tout le monde, l'équité consiste à reconnaître que nous ne partons pas tous et toutes du même point et qu'il existe des déséquilibres qui doivent être corrigés.

#### IDENTITÉ DE GENRE

Désigne le genre (ex. : femme, homme, non binaire, etc.) auquel une personne s'identifie, sans égard à ce qui a été coché sur son acte de naissance; c'est un sentiment profond et intime. Pour cette raison, seule la personne peut déterminer son identité (auto-identification) et s'engager, s'il y a lieu, dans un parcours de transition qui lui convient.

#### INTERSECTIONNALITÉ

La nature interconnectée des catégorisations sociales comme la race, la classe et le sexe telles qu'elles s'appliquent à un individu ou à un groupe donné, qui créent des systèmes de discrimination ou de désavantage qui se chevauchent et sont interdépendants.<sup>34</sup>

#### INUIT, INUK, INUUK

Inuit désigne un peuple autochtone résidant majoritairement à l'extrême nord de l'Amérique. Inuk est le singulier et Inuuk est le duel (désigne deux personnes). Lorsqu'il y a plus de trois individus, le terme correct est Inuit. En inuktitut, le mot Inuit signifie « peuple ». L'usage préféré est donc « Inuit », sans déterminant, et non « les Inuit ».

<sup>33</sup> Ville de Montréal, [Politique de développement social](#)

<sup>34</sup> Ville de Montréal, [Guide ADS+101](#), 2020

## RACISME

Idéologie selon laquelle les personnes et les groupes sont inégaux entre eux sur la base de l'appartenance ethnique ou « raciale ». Multidimensionnel, le racisme est l'ensemble des idées, des attitudes et des actes qui visent ou aboutissent à inférioriser des groupes ethnoculturels et nationaux sur les plans social, économique, culturel et politique, les empêchant ainsi de profiter pleinement des avantages consentis à l'ensemble des citoyens. Il se traduit par des préjugés, de la discrimination, de la ségrégation et de la violence, et implique des rapports de pouvoir entre groupes sociaux, qui ont une fonction de stigmatisation, de légitimation et de domination, et dont les logiques d'infériorisation et de différenciation peuvent varier dans le temps et l'espace. La suprématie blanche est intrinsèque à cette idéologie qui considère la race comme une catégorie biologique (et non pas socialement construite). Cette pseudoscience que sont les théories raciales a légitimé l'esclavage et l'exploitation des personnes autochtones et racisées durant des siècles.<sup>35</sup>

## RACISME SYSTÉMIQUE

Concept qui désigne l'ensemble de la structure sociétale qui maintient un système d'inégalités qui privilégie et opprime différents groupes raciaux dans la société. En même temps que ces inégalités confèrent des privilèges aux personnes blanches, elles portent atteinte aux droits des personnes racisées et autochtones. Le mot « systémique » se réfère au concept de système. Les discriminations perpétuées à l'intérieur de systèmes ne sont pas vécues systématiquement et ne sont pas toujours délibérées<sup>36</sup>. Comme le sexisme, le racisme est un système hérité et dont on n'a pas toujours conscience. Il se distingue de la discrimination ouverte en ce qu'aucune intention individuelle ou institutionnelle n'est nécessaire.

« Au Québec et au Canada, le racisme systémique se manifeste dans tous les domaines de la vie en société : dans les interpellations policières et le système de justice, les soins de santé, l'accès au marché du travail, l'industrie de la culture et les médias, les personnes noires, autochtones et racisées subissent des discriminations de manière disproportionnée par rapport au reste de la population »<sup>37</sup>.

## VIVRE-ENSEMBLE

Capacité et assentiment des gens à partager harmonieusement leur lieu de vie dans un environnement de diversité sociale et culturelle.

## TRANS

Adjectif inclusif désignant toutes les personnes qui ne s'identifient pas au genre qui leur a été assigné à la naissance. Ces personnes ont en commun leur transitude, soit le fait d'être trans. Certaines d'entre elles transitent de manière sociale ou médicale, de manière binaire ou non binaire.

<sup>35</sup> Amnistie internationale, [Lexique pour l'antiraciste](#)

<sup>36</sup> L'Encyclopédie canadienne, [Racisme systémique au Canada](#), 2022

<sup>37</sup> Amnistie internationale, [Lexique pour l'antiraciste](#)

## **ANNEXE II :**

### **RECOMMANDATIONS ÉMISES LORS DES CONSULTATIONS**

- Développer un plan de mise en œuvre de la politique et assurer une révision des lignes directrices des programmes existants de manière à prendre en compte les orientations de la politique d'équité du CAM;
- Mener une évaluation d'équité au sein du CAM et de sa clientèle;
- Créer un comité ou un groupe de travail permanent axé sur l'équité, composé de personnes issues des groupes prioritaires;
- Élaborer un contenu de formation destiné aux membres des comités pour assurer une évaluation équitable des projets;
- Développer les autres outils de mesure (formulaire, mode d'inscription, outils de communication ciblés, etc.);
- Mettre en place des protocoles pour assurer l'accès au financement et la participation au processus de demande de financement;
- Définir un cadre de suivi, d'évaluation et de mesure de la portée de la présente politique à court, moyen et long termes;
- Définir les indicateurs préliminaires.

## ANNEXE III : MÉTHODOLOGIE

### La concertation et l'ouverture, fondements opérationnels de la politique d'équité

Cette politique a été créée grâce à des révisions des meilleures pratiques dans le monde des arts et à des travaux de recherche sur la dynamique socioculturelle et l'innovation. La politique tient compte des fondements conceptuels de l'aménagement et de la gestion de la diversité ethnoculturelle, ainsi que des difficultés engendrées par les différentes formes de discrimination dans le secteur des arts et de la culture.

## MÉTHODOLOGIE

### Démarche participative

La démarche participative est une procédure visant à la fois des objectifs de production de principes communs, de rapports plus égalitaires et de changement selon des valeurs humanistes. La méthode participative de la politique d'équité du CAM se caractérise par la valorisation des savoirs et des trajectoires plurielles des participantes et participants et par l'implication de personnes du milieu artistique et culturel de la métropole à toutes ou à une partie des étapes du projet.

L'engagement de personnes concernées par la politique tout au long de la conception est important à plusieurs titres : **pour assurer la validité interne des informations, mais aussi pour favoriser la durabilité, le sentiment d'appartenance et l'évaluation des actions réalisées au cours de l'implantation de la politique.**

Le CAM a tenu une série de consultations auprès de personnes clés dans le domaine culturel et artistique montréalais entre le 23 juin et le 16 septembre 2022, deux rencontres de consultation à l'interne les 28 et 29 mars 2023 et quatre consultations en groupe de discussion de six à douze personnes du 11 au 20 avril 2023. En plus, un sondage bilingue, anonyme et confidentiel a été mis en ligne du 26 avril au 19 mai 2023. En outre, la politique a été élaborée avec l'apport du comité des arts autochtones, qui en a commenté et enrichi le contenu.

## CONSULTATIONS

Modalité de consultations	Participation	Période	Responsable
Entrevues membres du CA (présentiel ou visioconférence, 1 heure)	7	23 juin et 16 sept. 2022	Julie Savaria
Consultation équipe CAM	20	28 et 29 mars 2023	Mariza Rosales Argonza
Groupes de discussion	29	11 au 20 avril 2023	Julie Savaria / Mariza Rosales Argonza / Mylène Guay (20 avril)
Groupe de discussion, comité des arts autochtones	5	5 et 18 mai 2023	Mylène Guay / Mariza Rosales Argonza
Révision finale - Comité des arts autochtones	3	25 août 2023	Mylène Guay
Consultation web	46	26 avril au 19 mai 2023	Mariza Rosales Argonza

**Participation totale : 110 personnes**

## Contextualisation

L'équipe du CAM a sélectionné pour ces rencontres des artistes des diversités, sur la base de leurs expertises et trajectoires représentatives du milieu artistique et des sciences humaines dans une approche intersectorielle et intersectionnelle. L'intérêt, la capacité d'exprimer leurs points de vue et ceux d'autres artistes appartenant à la pluralité des groupes prioritaires identifiés ont aussi été pris en compte.

Les deux consultations dans l'équipe interne du CAM ont été conçues et animées par Mariza Rosales Argonza. Celles de groupe de discussion ont été élaborées par Mariza Rosales Argonza et Julie Savaria avec la contribution de Mylène Guay et de Paule Beaudry. Deux consultations ont été animées par Mariza Rosales et trois, par Julie Savaria. La directrice des initiatives territoriales, Paule Beaudry, a participé aux échanges et Lynn Saint-Germain a contribué à la prise de notes.

La consultation web a été conçue à l'aide d'un questionnaire conçu par Mariza Rosales Argonza et bonifié par Paule Beaudry. Les points de vue recueillis par écrit via un formulaire en ligne ont été considérés dans ce sommaire.

Le présent sommaire s'appuie sur une analyse des points de vue exprimés et présente une vision qui en émane. Il propose un relevé des informations recueillies faisant l'objet d'un certain assentiment du groupe. Ce bilan des consultations n'est pas le résultat d'un sondage quantitatif sur les opinions de l'ensemble des artistes des diversités montréalaises. Il présente néanmoins un corpus qualitatif valable et des perspectives d'analyse importantes pour la démarche d'élaboration de la politique d'équité du CAM.

Notons dans ce contexte que les données qualitatives fournissent une information enrichie, approfondie et diversifiée; elles reposent sur quelques individus ou quelques cas. Elles sont utiles quand on cherche à expliquer le comment et le pourquoi de manière globale.

L'échantillon (participants et participantes) a été composé par l'équipe interne du CAM pour constituer une base de données (tableau de bord) des personnes clés issues des diversités (par Mariza Rosales Argonza) et des arts autochtones (par Mylène Guay). Cet échantillonnage a permis d'ouvrir un espace de discussion entre des personnes et des organismes représentatifs du milieu artistique montréalais.

La politique d'équité a bénéficié de la contribution stratégique d'un comité de travail interne qui assurait la coordination du chantier et d'un comité consultatif composé de membres du Conseil d'administration du CAM qui ont participé aux entrevues personnalisées. Lors de ces rencontres avec Julie Savaria, consultante externe mandatée par le CAM, les questions suivantes ont été abordées :

- Avez-vous lu la première version de travail de la politique d'équité? Quelles ont été vos impressions?
- Quelles sont vos attentes par rapport au CAM en matière d'équité? Et par rapport à cette nouvelle politique?
- Y a-t-il autre chose que vous voulez mentionner?

## PRINCIPAUX CONSTATS

### 1 Positionnement clair du CAM

Une demande ressort avec force des échanges ayant eu lieu dans le cadre des consultations. Les participants et participantes s'attendent à ce que le CAM exprime dans sa politique d'équité, et de manière plus détaillée dans son plan d'action, ce qu'il entend faire concrètement pour parvenir à une pratique d'équité envers les milieux artistiques, à savoir :

- fournir des données fiables du CAM;
- proposer des actions et des cibles mesurables selon des critères clairs pour chaque clientèle visée;
- faire preuve de transparence et d'équité dans le versement des fonds rejoignant la cible de 25 % du plan stratégique 2022-2025 du CAM;
- instaurer des mécanismes pour assurer la représentation du milieu dans les comités d'évaluation et au sein du CAM;
- s'assurer de la clarté de la terminologie et du lexique retenu dans la politique et de leur cohérence avec les outils de communication destinés aux clientèles prioritaires;
- favoriser des partenariats avec des groupes de recherche, par exemple avec des organismes universitaires et du secteur, ou encore avec un observatoire rattaché au CAM
- rassembler une documentation sur l'inclusion, l'équité et le racisme systémique dans le milieu des arts qui inclut un répertoire d'artistes.

### 2 Actions

Les personnes consultées sont d'avis que le CAM a un rôle important à jouer pour que les artistes aient les moyens de créer et de diffuser leurs œuvres sur un pied d'égalité. La politique d'équité est perçue comme une occasion de s'engager dans une démarche intersectionnelle vers plus d'équité, de faire connaître les moyens pris pour réussir et de reconnaître le chemin à parcourir pour réduire les disparités et atteindre l'objectif d'équité.

Le plan d'action devrait :

- être proactif dans le contexte de vérité et de réconciliation avec les peuples autochtones;
- engager le CAM à utiliser un vocabulaire clair, sans ambiguïté et inclusif dans les demandes de soutien, afin que les dossiers soient évalués équitablement;
- inscrire la politique dans une vision globale de la société et mentionner les personnes immigrantes et sans statut accordé;
- éviter de donner l'impression de faveurs accordées à des personnes issues des diversités, l'idée générale étant de prévenir le cloisonnement des artistes dans des catégories figées et de reconnaître leurs pratiques dans toute leur pluralité.

### 3 Clientèles prioritaires

Les personnes consultées s'attendent à ce que la politique d'équité du CAM permette la pleine reconnaissance des artistes des diversités pour leur expertise, comme des artistes à part entière, et non seulement pour leur appartenance à un groupe prioritaire. Les participants et participantes ont souligné que l'accès à du soutien ciblé de 25 % de la planification stratégique doit être présenté clairement dans la politique comme un outil contribuant à un traitement équitable des demandes déposées. Le souhait est que la politique contribue à dissocier le soutien ciblé d'une perception **de privilège, et à l'associer plutôt à un moyen pour atteindre l'équité.**

Ainsi :

- il se dégage une préférence pour une approche invitant les personnes des diversités à s'identifier elles-mêmes (auto-identification) en prenant en compte l'appartenance multiple (approche intersectionnelle);
- il existe un consensus pour que les femmes soient nommées sans ambiguïté et pour retirer la formulation des personnes qui s'identifient en tant que femmes, car les personnes trans sont déjà incluses dans l'acronyme;
- l'intégration de la notion des diversités (de genre, capacitaire, ethnoculturelle, etc.) a été accueillie avec enthousiasme;
- des données précises sur le pourcentage de subventions attribuées aux femmes ont été demandées;
- des précisions et quelques ajustements ont été proposés relativement aux appellations suggérées pour présenter les groupes prioritaires (exemple : diversité capacitaire, personnes immigrantes, anglophones, etc.);
- l'inclusion et le classement par groupes prioritaires désignés suscitent parfois des réserves (point de vue minoritaire). On souhaite, en outre, que la politique du CAM mette l'accent sur l'interculturalité;
- le mécanisme et les éléments pris en compte lors de l'octroi de budget à des artistes appartenant à plusieurs groupes prioritaires doivent être précisés afin d'éviter une hiérarchisation;
- un certain scepticisme existe quant à la façon dont le CAM arrivera à se conformer aux lois sans pour autant négliger d'autres groupes (par exemple, par rapport à l'ajout du groupe prioritaire des anglophones).

Nous tenons à remercier les personnes consultées pour leur implication :

**Membres du comité consultatif  
des arts autochtones 2019**

Hannah Claus, responsable  
André Dudemaine  
Dayna Danger  
Skawennati  
Emilie Monnet  
Nadia Myre

**Membres du comité de pilotage  
du CAM 2019-2020**

Julien Valmary, responsable  
Gideon Arthurs  
Hannah Claus  
Katia Grubisic  
Mylène Guay

**Membres du comité consultatif  
des arts autochtones 2023**

**5 mai 2023**

asinnajaq  
Hannah Claus  
Camille Larivée

**18 mai 2023**

asinnajaq  
Moe Clark  
Hannah Claus  
Dayna Danger  
Camille Larivée

**25 août 2023**

Hannah Claus  
Léuli Eshraghi  
Camille Larivée

**Comité consultatif du CAM**

Aliénor Armand  
Daisy Boustany  
Ben Marc Diendéré  
Sylvie François  
Charlotte Jacob-Maguire  
Nathalie Maillé  
Caroline Marcoux-Gendron

**Membres de l'équipe du CAM  
ayant participé à la consultation**

**28 mars 2023**

Julie Beaudoin  
Claudia Berardi  
Carolina Cerpa  
Frédéric Côté  
Hugo Couturier  
Marie-Michèle Cron  
Nafissa Fellah  
Victoria Platel  
Francois-Xavier Tremblay

**29 mars 2023**

Talar Agopian  
François Delacondemène  
Elisa Desoer  
Karine Gariépy  
Philippe Gendreau  
Mylène Guay  
Célia Kodja  
Roxanne Robillard  
Lorena Sanchez Rojas  
Marie-Julie Théoret

**Contributions**

Violette Létourneau, réviseuse  
Isanielle Enright, traductrice  
Mélicca Jacques, designer graphique